

VÉRIFIEZ LA DATE D'ÉCHÉANCE DE VOTRE CARTE

Il est **important** de vérifier la date d'échéance inscrite à l'endos de votre carte et de la faire renouveler avant les dates d'inscription aux activités, car si votre carte est expirée, il vous sera impossible de procéder à une inscription par téléphone ou par Internet.

OÙ SE PROCURER UNE CARTE ET LA FAIRE RENOUELER

Sur place seulement; aucun renouvellement, ni émission de carte par téléphone.

SEM - Mairie de Saint-Eustache Lundi, mardi, jeudi: 8 h 30 à 16 h 30 Mercredi: 8 h 30 à 20 h 30 Vendredi: 8 h à 16 h 30	145, rue Saint-Louis 450 974-5000
Bibliothèque municipale Guy-Bélisle Lundi au vendredi: 8 h à 21 h Samedi, dimanche: 9 h à 17 h	80, boul. Arthur-Sauvé 450 974-5035
Biblio-poche Grande-Côte	367, rue Godard 450 974-5040
Biblio-poche Rivière-Nord Horaire des biblio-poches: Lundi au mercredi : 12 h à 17 h Jeudi et vendredi : 12 h à 21 h Samedi : 10 h à 17 h - Dimanche : fermées	706, rue Primeau 450 974-5042
Service des arts et de la culture Lundi au jeudi: 8 h 30 à 16 h 30 Vendredi: 8 h à 12 h	275, rue Saint-Eustache 450 974-5166
Service du sport et du plein air Lundi au jeudi: 8 h 30 à 18 h 30 Vendredi: 8 h à 17 h 30	220, boul. Arthur-Sauvé 450 974-5111

Note: Les horaires indiqués peuvent être différents au cours de l'année (période estivale, jours fériés, période des fêtes).

Mise à jour 2009

Carte citoyen et Carte non-résident



Obligatoires pour s'abonner à la Bibliothèque et s'inscrire aux activités



Voyez tous les détails à l'intérieur...

LA CARTE CITOYEN

La carte pour les résidents et les propriétaires ne résidant pas à Saint-Eustache se nomme “**Carte citoyen**”. Elle comporte un code à barres, ainsi que la signature et la photo électroniques du détenteur. Elle est **gratuite et obligatoire**, pour toute personne âgée de 12 mois et plus, pour s’abonner à la bibliothèque municipale et pour s’inscrire aux activités culturelles et de loisir de la Ville. La carte est émise pour cinq ans et est renouvelable chaque année.

Pour les enfants, la photo du détenteur est reprise aux deux ans et est obligatoire sur la carte pour les enfants de 5 ans et plus.

Le coût de remplacement d’une carte perdue ou détériorée est de 2 \$ par carte.

Il s’agit d’une carte individuelle, donc, chaque personne, adulte ou enfant, qui veut s’inscrire à une activité de la Ville ou s’abonner à la bibliothèque municipale, doit détenir sa propre carte.

LA CARTE NON-RÉSIDENT

La carte pour les non-résidents de Saint-Eustache se nomme “**Carte non-résident**”. Elle comporte un code à barres, ainsi que la signature et la photo électroniques du détenteur. Elle est vendue au coût de **50 \$** par personne annuellement et est **obligatoire** pour s’abonner à la bibliothèque municipale et pour s’inscrire aux activités culturelles et de loisir de la Ville de Saint-Eustache.

Pour les enfants, la photo du détenteur est reprise aux deux ans et est obligatoire sur la carte pour les enfants de 5 ans et plus.

Le coût de remplacement d’une carte perdue ou détériorée est de 2 \$ par carte.

Il s’agit d’une carte individuelle, donc, chaque personne, adulte ou enfant, qui veut s’inscrire à une activité de la Ville ou s’abonner à la bibliothèque municipale, doit détenir sa propre carte.

QUELS DOCUMENTS SONT NÉCESSAIRES POUR SE PROCURER UNE CARTE

- ▶ N’apportez pas de photo. Nous prenons votre photo sur place, votre carte est émise immédiatement et vous repartez avec. (Les cartes sont émises sur le même principe que les permis de conduire).
- ▶ Une preuve d’identité est exigée pour tous.
- ▶ Une preuve de résidence est exigée pour les résidents de Saint-Eustache.
- ▶ Une preuve de propriété est exigée pour les contribuables qui ne résident pas à Saint-Eustache.
- ▶ Les enfants doivent être accompagnés d’un parent pour se procurer une carte.
- ▶ Les enfants âgés de 14 ans ou plus doivent être présents lors de l’émission de la carte pour la signer.

Preuves de résidence acceptées:

Adulte

Permis de conduire; compte ou reçu de taxes municipales; facture de services publics avec adresse (Hydro-Québec, téléphone, etc.); tout autre papier légal indiquant les nom et adresse de la personne qui désire obtenir une carte.

Enfant

Carte d’étudiant; permis de conduire du parent; bulletin scolaire; tout autre papier légal indiquant les nom et adresse de l’enfant ou des parents.

DEMANDEZ VOTRE NIP

Lors de l’émission de votre carte, demandez votre NIP (numéro d’identification personnel) afin d’avoir droit à une multitude de services en ligne, dont:

- Accès à votre dossier de bibliothèque;
- Inscriptions aux activités de la Ville.

Grâce à ce NIP, vos futures transactions seront sécurisées.